



Diplôme qui étend aux descendants des
deux sexes du baron Léonard Jean Charles
Greindl le titre de Baron qui lui a été
accordé par Lettres-Patentes du 16 Decemb.
1856.

Leopold II, Roi des Belges

A tous présents et à venir Salut:

voulant par un nouveau témoignage de Notre bienveillance, reconnaître les services rendus au pays par le lieutenant-général pensionné, baron Léonard Jean Charles Greindl, commandeur de l'ordre de Leopold, grand croix de l'Aigle blanc de Russie, de l'ordre Du Lion de Saxe de Bade, décoré du Medjidie de 1^{re} classe, chevalier de 1^{re} classe de l'ordre de l'Aigle rouge de Prusse, commandeur de l'ordre de S^t Benoît d'Avis, chevalier de la Branche Ernestine de Saxe, ancien Ministre de la Guerre; sur le rapport de Notre ministre des affaires étrangères, Nous autorisons tous les descendants des deux sexes, nés et à naître de légitime mariage du dit baron Greindl de porter le titre de Baron qui lui a été conféré transmissible suivant l'ordre de primogéniture, par Lettres- Patentes du 16 du mois de Décembre 1856.

Mandons et ordonnons aux cours et tribunaux, aux autorités provinciales et communales et à tous autres officiers et fonctionnaires du royaume d'attri-

buer le titre de Baron non seulement au Baron
Léonard Jean Charles Greindel mais encore à
ses descendants légitimes. Ordonnons à Notre
conseil héraldique de faire transcrire le présent di-
plôme dans le registre à ce destiné et d'en faire
faire mention en marge des Lettres patentes du
16 Décembre 1856. Et afin que ce soit chose ferme
et stable à toujours, Nous avons ordonné que les
présentes soient revêtues du sceau de l'Etat. Donné
à Bruxelles, sous Notre seing royal et le contre-
seing de Notre ministre des Affaires étrangères, le
huitième jour du mois de février de l'an de grâce
mil huit cent soixante onze. D

L'Empereur

Par le Roi:

Le Ministre des Affaires étrangères,

D. F. de Smet

Le présent Diplôme, vu par le Conseil héraldique, a été transféré dans le registre officiel des Lettres-Patentes de Noblesse.

Bruxelles, le 24 février 1871.

Le Président du Conseil,

Fracture

Le Greffier,
Lumyère

Reçu de Monsieur le baron Léonard-Jean-Charles Greindt, la somme de deux cent septante cinq francs soixante centimes pour droit d'Enregistrement dû sur le présent diplôme.

Bruxelles le vingt cinq Février 1871 Septante un.

Le Receveur de l'Enregistrement des actes judiciaires et sous-vingt-privé.

Deshayes